

CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE DU 17 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept Juillet à 19 H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. FOURNIER Hubert, maire.

Présents : MM. FOURNIER, LUCAS, MENEAU, GUYOMARCH, CORNET, SAMPEDRO, RIGARD, DELANNOY, POMMER, BORNE

Absents : MM DELAGE, DEROUET, MMES BOBIN, BLANCHARD, SALLÉ (excusés)

Date de convocation : 09/07/2015

Objet : voirie clos du Mothois

Changements d'horaires personnel

Aide scolaire

Questions diverses

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL GENERAL

M. FOURNIER donne le compte rendu de la réunion qu'il a eue avec le Conseil Général (Agence de SULLY SUR LOIRE) avec MM MATEOS et HODEAU, concernant la D951. Les problèmes de vitesse excessive et d'arrêt du bus ont été évoqués.

Il leur a également été signalé le problème soulevé par Mme BOBIN lors de la dernière réunion du conseil, à savoir les camions qui se garent sur la bande cyclable devant chez elle.

Ils ont précisé que les arbres seront abattus, la plupart étant malades, et à priori, il y aurait une préconisation pour la création d'une haie paysagère, qui sécuriserait la piste cyclable en bordure de la Départementale.

Des renseignements ont été demandés pour l'aménagement de l'entrée de la commune, côté Tigy.

Une prochaine réunion sera organisée en Septembre.

REUNION GESTION DES RISQUES INONDATIONS

Le Conseil est informé d'une réunion qui sera organisée par la Communauté de Communes du Sullias, le 7 Septembre prochain à 14 H à la Mairie de Sully sur Loire, concernant l'étude ECRIVALS et la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation de la Loire, sur le territoire du Sullias.

CLOS DU MOTHOIS III

Le Conseil Municipal autorise la cession de la voirie et des espaces verts pour le Lotissement Clos du Mothois III, moyennant le prix de l'euro symbolique, les frais étant à la charge du lotisseur.

Il autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

REMERCIEMENTS SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal prend connaissance des remerciements du Collège de TIGY et de l'Association Amitiés Biélorussie pour les subventions accordées.

CHANGEMENT D'HORAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL

Suite au départ en retraite de Mme MAROIS Josiane, les postes de travail et les horaires des agents ont été revus :

- Mme BEAULANDE Isabelle remplacera Mme MAROIS sur son poste d'ATSEM et reste donc à temps complet. Elle cède des heures d'accueil périscolaire et de ménage.
- Mme PICARD Carole récupère des heures de ménage et passera à 27 Heures par semaine (annualisées) au lieu de 23 heures
- Mme OLANIER Patricia récupère des heures d'accueil périscolaire et passera à 18 H par semaine (annualisées) au lieu de 11 H
- Mme MONTENON Guilène récupère des heures de ménage, et passera à 13 H par semaine (annualisées) au lieu de 12.5 H

AIDE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de participation aux frais de scolarité d'un enfant placé en CLIS à ORLEANS (placement obligatoire), par la mairie d'Orléans. Des renseignements seront demandés afin de savoir quel montant nous sera appelé, car rien n'est indiqué sur le dossier, et de plus il s'agit d'un placement d'office (pas de place dans les CLIS du secteur). La commune propose de noter une somme de 50 € (idem que pour les aides accordées aux enfants scolarisés hors commune), le budget ne nous permettant pas plus.

La famille demande s'il est possible d'avoir une aide concernant la cantine. Le Conseil émet un avis favorable pour une aide couvrant la différence entre notre prix de repas et celui d'Orléans (budget du CCAS).

MACHINE A AFFRANCHIR

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition de NEOPOST pour le changement de la machine à affranchir.

Il demande qu'une consultation soit faite auprès du fournisseur actuel, PITNEY BOWES, avant de prendre une décision.

ASSURANCE

Monsieur FOURNIER signale au Conseil qu'il a rencontré l'assureur de la Commune GROUPAMA et l'un de ses concurrents AXA.

GROUPAMA propose un contrat à 5 396 € par an

AXA propose un contrat pour la commune pour un coût de 4 200 € par an.

Toutefois, après vérification des propositions, il s'avère que les couvertures ne sont pas les mêmes chez AXA, qu'il y a beaucoup de franchises et que les barnums ne sont pas assurés.

Le Conseil émet un avis favorable pour le contrat de GROUPAMA, sachant que celui-ci a été revu à la baisse par rapport à cette année et que nous économiserons une somme de l'ordre de 1 800 €.

14 JUILLET

Les conseillers signalent que les échos de la journée sont très bons. Les gens ont été ravis de l'organisation. Toutefois, il a été demandé de prévoir des jeux pour les plus jeunes enfants, à voir pour l'an prochain.

M. FOURNIER précise que l'année prochaine, la journée se déroulera à l'R de loisirs (sauf pour la cérémonie officielle), car nous aurons à disposition le barnum qui sera déjà monté et toutes les installations (cuisine, toilettes).

PANNEAU D'INFORMATION

Le Conseil prend connaissance du prix du panneau d'information double face sur ressort : 289.00 € HT.

Un seul panneau sera commandé, et installé devant chez Renato.

QUESTIONS DIVERSES

Mme CORNET : Précise qu'elle a trouvé une troupe de théâtre amateurs de CHEVILLY pour une représentation qui aura lieu le dimanche 6 Mars 2016. Le coût est de 450 €

Une représentation de Cœur de Braco aura lieu à la salle polyvalente le dimanche 29 Novembre 2015. Coût 600 €

Elle informe le conseil que M. FOURNIER a été nommé à la Commission Transports et mobilité à la COMCOM du SULLIAS, qu'une manifestation de l'AML est prévue le 19 Septembre avant le congrès, contre la loi NOTRe, qu'une réunion de la Commission Culture et Patrimoine a eu lieu le 8 Juillet pour avoir le calendrier des fêtes des communes (plus une demande de rappel par mail pour les disponibilités des salles) pour que les communes puissent bénéficier des spectacles itinérants organisés par la COMCOM. Le forum de l'emploi aura lieu le 8 octobre à SULLY.

Un site internet et une application pour les mobiles et tablettes ont été mis en place par la COMCOM. : « Sullias Tour' : informations sur les hébergements, les activités ludiques et sportives, restauration, programmes des festivités des communes du Sullias, etc.

Elle signale que la foire aux bestiaux a été reprise par la commune de SULLY et que celle-ci aura lieu le 30 Août

Elle donne le règlement du concours des vélos fleuris pour la fête villageoise, élaboré avec M. ROUCHER

M. LUCAS : Signale que le PEDT a été approuvé pour 3 ans. Cela nous permettra de conserver le versement de la subvention accordée par l'Etat pour les activités périscolaires ;

Précise qu'un nouveau projet pour l'extension de l'école a été validé fin juin. 700 M² seront créés pour un coût de 998 000 € HT

Donne le compte rendu du dernier conseil d'école et précise qu'actuellement 182 élèves sont prévus pour la rentrée

Signale qu'il a fait une réunion avec M. SAMPEDRO et Mme NIZON le 16 Juillet pour faire le point sur les TAP. Le système actuel sera continué à la rentrée, celui-ci donnant satisfaction. Quelques modifications seront apportées au livret périscolaire qui a été apprécié des familles.

Il précise que les commandes pour les TAP seront regroupées par Mme NIZON (elle devra faire le tour des intervenants pour connaître leurs besoins), puis elle les transmettra à la Mairie pour que Mme BEUGNON-PERNIN puisse faire une commande groupée.

Il faudra voir pour le remplacement de Mme DORISON sur les TAP, si son contrat d'AVS n'est pas renouvelé.

La page Facebook prévue par la Commission Culture, Fêtes, Cérémonies a été mise en place par M. DELAGE. Celle-ci sera mise à jour par Mme BEUGNON-PERNIN de manière à ce qu'il y ait les mêmes informations pour les animations, que sur le site de la commune. Cette page, ne sera qu'en consultation, on ne pourra pas émettre d'observations.

Mme BORNE : Adresse ses remerciements à la Communes pour la buvette du 14 Juillet.

M. SAMPEDRO : Demande que les comptes rendus du conseil soient transmis à tout le monde avant d'être publiés sur le site ou affichés, afin que les conseillers puissent émettre leurs observations. M. FOURNIER n'y voit pas d'inconvénient, mais précise qu'il sera donné un délai de 2 jours pour que les observations soient faites, et qu'après ce délai, le compte rendu sera publié.

Où en est la demande pour le défibrillateur ? Le Crédit agricole a émis un avis favorable (subvention de 1 500 €), mais il ne faut pas que ce soit la mairie qui fasse la demande. Ce doit être une association qui doit présenter le dossier et qui percevra la subvention, achètera le défibrillateur et le remettra officiellement à la Mairie.

Voir très rapidement pour la procédure de non titularisation ou de licenciement pour stagiaire. Il convient de faire un courrier à l'agent concerné avec des horaires imposés pour le ménage et le rappel des problèmes rencontrés.

M. POMMIER : Signale qu'il a participé au jury des maisons fleuries. Il a constaté que de moins en moins de personnes fleurissent leurs habitations. M. FOURNIER précise à ce propos, que la cérémonie de remise des récompenses se fera dorénavant en même temps que les vœux du maire.

Qu'en est-il de la Loi NOTRe ? Celle-ci a été votée avec des aménagements. Jusqu'en 2020 les services de l'eau et de l'Assainissement restent en place. M. FOURNIER signale également que dans le cadre de cette loi, les communautés de communes devront regrouper au minimum 15 000 habitants. Vraisemblablement, la COMCOM du SULLIAS devra fusionner avec celle d'OUZOUER SUR LOIRE en 2017.

M. DELANNOY : demande comment se passe l'organisation de la fête villageoise budgétairement parlant. M. FOURNIER et Mme CORNET signalent qu'il n'y a pas de budget communal, ce sont les associations qui assurent le financement. Il n'y aura pas d'animations de rues (coût trop élevé). Il sera toutefois nécessaire de bien revoir toutes les associations pour que tout soit bien calé financièrement.

Défense incendie : M. FOURNIER signale que la poche sera posée très prochainement. Celle de Massy vient d'être mise en place.

Mme GUYOMARCH : Demande quelles décors seront effectuées par les enfants dans le cadre des TAP pour la fête villageoise. Y a-t-il un thème ? Elle précise qu'il faudra également demander à chaque association le nombre de personnes présentes et bien revoir les modalités financières : qui paye les factures, comment seront répartis les sommes récupérées : buvette, restauration)

M. MENEAU : Précise que la COLAS interviendra la première semaine de septembre pour les travaux de voirie.

Voir pour demander un devis pour une émulsion sur environ 1000 m² à la Colonie

Mme CORNET : Demande qui gère les prochains marchés : 26 Juillet : Jean-Claude, André ou Cédric Pour le 09 Août : Josiane et Hubert, (attention annulé car manque de producteurs et vacances de la boulangerie et de Renato), le 23 Août : Sandrine et Emilie, le 13 Septembre : Sandrine et Josiane et le 27 Septembre (en même temps que la fête villageoise, à voir) : Sandrine et

Le maire

Le secrétaire

Les conseillers